

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2011

CP 11/06-18

L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNE DE CAUSSADE**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la société Promologis destinés à la construction de 20 logements à Caussade. Il s'agit de 10 logements PLAI et 10 logements PLUS situés Benech Haut à Caussade. Elle relève de la programmation 2010.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 405 970 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	244 580,00 €
* Prêt PLUS BBC (Bâtiment Basse Consommation)	867 861,00 €
* Prêt PLAI travaux	217 057,00 €
* Prêt PLAI BBC	777 942,00 €
* Subvention Etat (arrêté du 30/11/10)	100 000,00 €
* Subvention Région (BBC)	25 200,00 €
* Subvention Communale (travaux VRD)	40 000,00 €
* Subvention GDF	4 500,00 €
* Fonds propres	128 830,00 €
Total	2 405 970,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 2 107 440 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS foncier	
Montant	244 580,00 €
Montant de la garantie	122 290,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLUS BBC	
Montant	867 861,00 €
Montant de la garantie	433 930,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLAI foncier	
Montant	217 057,00 €
Montant de la garantie	108 528,50 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

Prêt PLAI BBC	
Montant	777 942,00 €
Montant de la garantie	388 971,00 €
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 053 720 €, soit 50 % d'un montant global de 2 107 440 €, la commune de Caussade se portant garante à hauteur de 50% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 11 avril 2011.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis pour la construction de 20 logements situés Bénech Haut à Caussade la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 1 053 720 € pour 4 prêts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations :
 - . *Pour dix logements* : deux prêts PLUS , l'un de type « foncier » d'un montant de 244 580 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00% à 0,50%, l'autre de type « BBC» d'un montant de 867 861 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00% à 0,50%,
 - . *Pour dix logements* : deux prêts PLAII, l'un de type « foncier » d'un montant de 217 057 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0,00% à 0,50%, l'autre de type «BBC» d'un montant de 777 942 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0,00% à 0,50%,
- Précise que la commune de Caussade accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,